

*Taxe d'accise—Loi*

**M. Lambert (Bellechasse):** Monsieur le président, avec tout le respect que je dois à la présidence, je considère une fois pour toutes qu'il est tout à fait irrégulier pour la présidence de compter le nombre de députés de tel ou tel parti à la Chambre. Le fait d'obtenir la parole doit être fondé sur celui d'être présent et, comme j'étais présent, il me semble que c'était logique que je sois reconnu comme un député présent, et siégeant normalement à la Chambre.

**M. l'Orateur:** Je regrette, mais je considère qu'il m'incombe de tenir compte du nombre des députés des divers partis politiques présents à la Chambre durant la période des questions. Cela n'est pas simplement régulier mais cela est juste, et j'ai l'intention de continuer à présider en ce sens.

### ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

#### LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET LA LOI SUR L'ACCISE

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M<sup>me</sup> Morin, reprend l'étude, interrompue le vendredi 24 janvier, du bill C-40, tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise et la loi sur l'accise, présenté par M. Turner (Ottawa-Carleton).

**Le vice-président adjoint:** Lorsque le comité a levé la séance le vendredi 24 janvier, il étudiait l'article 21 et la parole était au député de Capilano.

Sur l'article 21.

**M. Huntington:** Merci, madame le président. Peu avant 4 heures, vendredi, j'ai inversé les chiffres à propos du millage et la phrase publiée dans le hantsard à la page 2599, vers la fin de la première colonne, devrait se lire comme suit:

Nous devons songer davantage aux véhicules qui parcourent de 15 à 40 milles au gallon qu'à ceux qui en font entre 6 et 12.

Voici maintenant les derniers mots que j'ai à dire à propos de deux postes qui font l'objet de ce débat. Je suis toujours convaincu que les postes 11 et 12 causent des difficultés. Un chantier de Vancouver a perdu un contrat de \$500,000, annulé. En plus, la moitié de ses arriérés de commandes ont été annulés. Dans un autre chantier, des contrats d'une valeur totale de \$150,000 ont été annulés et là encore, la moitié des arriérés de commandes ont également été annulés. Ce chantier cherche lui-même à annuler pour \$200,000 de promesses d'achat faites un peu partout, et même jusqu'à Sydney en Nouvelle-Écosse. Un nouveau projet de moulage de modèles, de \$300,000, a été arrêté.

Je signale à l'attention du ministre que la maison Sceptre Equipment Limited, une petite compagnie de matériel de construction de Vancouver-Nord a en stock, un D-7 et deux chargeurs pour lesquels la taxe a été acquittée. Lors de l'importation de ce matériel, elle a payé \$12,000 de taxe de vente au gouvernement fédéral. Le ministre met un système de recouvrement des taxes à la disposition des fabricants d'automobiles dans des circonstances semblables, mais il ne veut rien entendre lorsqu'on lui demande de s'occuper du problème de cette entreprise. Elle a besoin d'aide; il lui faut un moyen de recouvrer ses

[M. l'Orateur.]

\$12,000 car elle ne peut plus vendre son équipement à la valeur pour laquelle la taxe a été acquittée. Où est donc la société juste dont s'est vanté le premier ministre lors des élections quand on voit que le ministre des finances se refuse à donner justice?

L'industrie des bateaux de plaisance en Colombie-Britannique représente à elle seule 78 millions de dollars et les revenus d'un grand nombre de Canadiens sont touchés par ce trait de plume vengeur. Les explications du ministre, à l'appui des postes 11 et 12 de l'article 21, et le manque de méthode dans le remboursement de la taxe de vente sur les stocks de matériel de construction sont illogiques et injustes. La façon d'agir du ministre enlève toute efficacité aux programmes d'aide aux ports pour petites embarcations appliqués encore actuellement par d'autres ministères. Il réduit à néant des programmes ministériels établis depuis longtemps pour favoriser l'expansion de la construction de bateaux, laquelle assure d'importants salaires en Colombie-Britannique. Car enfin, la navigation de plaisance est de première importance pour cette province.

Les postes que j'ai mentionnés sont extrêmement injustes à l'égard d'un petit nombre de Canadiens, dont l'apport au produit national brut dépasse la moyenne. Les raisons données pour la présence des postes 11 et 12 ne se tiennent pas. Toute perte de revenu résultant de l'abandon de cette politique pourrait être comblée si le gouvernement faisait en sorte d'éviter les dépenses inutiles. Les mesures qu'on nous demande d'approuver pour conserver l'énergie ne feront pâtir que ceux qui ont économisé pour réaliser leur rêve et non ceux qui possèdent déjà des avions et des bateaux. Il me semble que les marchands qui ont payé l'impôt sur les stocks de matériel de construction qu'ils ont en magasin doivent avoir droit aux mêmes méthodes de remboursement que les vendeurs de véhicules automobiles.

J'appuie les amendements présentés par le député de Moncton et j'exhorte le ministre à revenir sur sa décision, extrêmement rigide et autocratique selon moi, en ce qui concerne ces trois postes tarifaires du bill C-40.

**Des voix:** Bravo!

**M. Ritchie:** Ces dispositions concernant la taxe d'accise visent, de toute évidence, à réduire l'utilisation de l'énergie en augmentant la charge financière de ceux qui se servent de canots automobiles et de voitures, surtout ceux qui consomment beaucoup de carburant. Elles font ressortir le besoin d'une politique énergétique globale dans notre pays. La plupart des gens conviendraient que si le coût d'utilisation d'un canot automobile augmentait, par exemple, cela favoriserait, en théorie, la conservation des stocks de carburant. Toutefois, dans ce cas-ci, la hausse est discriminatoire. Le ministre pourrait bien envisager d'expliquer au comité pourquoi il n'a pas inclus les motoneiges, par exemple, dans ces dispositions. Après tout, les motoneiges, comme les bateaux, servent à des fins récréatives. Certains Canadiens trouvent les motoneiges très importantes pour gagner leur vie. Il me semble qu'il aurait été plus juste de taxer tous ces appareils servant à des fins récréatives ou de n'en taxer aucun. Cela montre aussi que le gouvernement aurait dû présenter sa politique d'énergie il y a déjà très longtemps. Comme les Américains, nous devons décider combien devra coûter l'énergie pour adopter une certaine forme de rationnement et conserver les carburants.